



MÉMOIRE DU RAPSIM PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Dans le cadre de la
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE QUATRIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

La lutte à la pauvreté comme outil de prévention de l'itinérance à Montréal

29 juin 2023

Sommaire

Présentation du RAPSIM : mission, constats et lien entre pauvreté et itinérance	3
L'itinérance, c'est quoi?	3
Les liens entre itinérance et pauvreté	4
AXE 1: Des actions déterminantes pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ..	6
Lutter contre les inégalités sociales par la fiscalité	6
Assurer le droit à un revenu décent	8
Exemption des gains de travail	10
Indexation trimestrielle	10
Accessibilité au chèque	10
Abolition de la contribution parentale	11
Couverture des soins dentaires et de la vue	11
Pour une approche volontaire et adaptée aux réalités des personnes	12
Lutter contre l'échec scolaire et soutenir le raccrochage	14
AXE 2: Investir en logement social	15
Investir dans le logement social afin de prévenir l'itinérance et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	15
AXE 3 : Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux	17
Garantir un accès à des services alimentaires adaptés aux besoins des personnes en situation d'itinérance	17
Accompagner les personnes lors des sorties d'institutions	20
Lutter contre les préjugés et favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté	22
Conclusion	23
Annexe 1 - Synthèse des recommandations du RAPSIM	24
Annexe 2 - Liste des membres du RAPSIM	27

Présentation du RAPSIM : mission, constats et lien entre pauvreté et itinérance

Né en 1974 à l'initiative de plusieurs intervenant-es du milieu de l'itinérance montréalais, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est le regroupement communautaire montréalais en itinérance et la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Il regroupe plus d'une centaine d'organismes communautaires qui travaillent en prévention et en réduction de l'itinérance : ressources d'hébergement, centres de jour et de soir, logement social et communautaire avec soutien, ressources actives en travail de rue et de milieu, en santé mentale, en réduction des méfaits, en insertion socioprofessionnelle ou en aide alimentaire.

Le RAPSIM a pour mission de défendre les droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Nous intervenons au quotidien sur les facteurs sociaux qui mènent à l'itinérance incluant l'accès au logement, la lutte à la pauvreté, la défense du droit de cité, et l'accès à des soins de santé exempt de stigmatisation et de discrimination. Notre action s'inscrit dans la lignée de la « Politique de lutte à l'itinérance » adoptée par le gouvernement du Québec en 2014 qui reconnaît que l'itinérance constitue un déni de droits et qu'il est nécessaire d'agir sur plusieurs axes tant pour prévenir que pour réduire l'itinérance.

Si la pauvreté ne mène pas nécessairement à une situation d'itinérance, il est clair que la lutte contre la pauvreté est un élément central dans la prévention de l'instabilité résidentielle. La précarité financière contribue à obliger une personne à choisir entre se loger ou se nourrir. La pauvreté augmente le risque d'entrée en itinérance et en réduit les possibilités de sortie. Donnons-nous les moyens de rêver d'une société sans inégalités!

L'itinérance, c'est quoi?

Le RAPSIM souscrit à la définition de l'itinérance comme l'entend la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée par le gouvernement du Québec en 2014: « L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports

fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »¹

L'itinérance est parfois invisible : elle va bien au-delà des gens qu'on aperçoit dans les espaces publics, touchant des femmes qui vont préférer se cacher pour éviter de s'exposer à plus de violence dans les refuges ou dans l'espace public, des jeunes qui vont passer d'un sofa à un autre ou encore une famille de migrants sans statut qui acceptera de louer un logement insalubre et trop petit pour éviter des ennuis avec les forces de l'ordre. Ce 4^e Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne doit laisser tomber personne. Ces gens qui voient le filet social s'effriter de plus en plus et qui sont souvent abandonnés par le système et le réseau public, il faut les soutenir.

Comme expliqué plus haut, l'itinérance est multifactorielle: la pauvreté, le faible niveau des prestations d'assistance sociale, le manque de logement à un prix accessible, le manque de logement social, des sorties d'institutions mal ou pas planifiées (centres de détention, hôpitaux, centres jeunesse), la violence faites aux femmes, le racisme et l'effet de la colonisation sur les personnes autochtones et les communautés racisées ou encore la difficulté d'accès aux soins de santé contribuent à une situation d'itinérance. À ces facteurs systémiques, on y ajoute des facteurs davantage individuels: consommation de substances psychoactives, traumatismes liés à des abus ou des problèmes de santé mentale par exemple. Nous avons donc besoin de ressources et de réponses diversifiées qui tiennent compte de cette complexité et du croisement des tous ces facteurs.

Les liens entre itinérance et pauvreté

Les chiffres sont plus qu'alarmants: les ressources en itinérance débordent. Le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF)² enregistrait 1 5487 refus par manque de place dans leurs ressources. Ces organismes constatent aussi que de plus en plus de nouveaux visages sont présents dans leurs ressources. Dans un article de presse paru le 19 juin 2023, [le Partenariat alerte sur l'itinérance des femmes en âge avancé](#)³. La hausse des demandes d'aide qui est particulièrement marquée

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance* (978-2-550-70034-0). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

² Le PPLIF est un regroupement régional composé de cinq ressources d'hébergement pour femmes : L'Auberge Madeleine, La rue des Femmes, Les Maisons de l'Ancre, La Maison Marguerite et Maison Passages.

³ Voir l'article *Poussée à la rue à 67 ans* publié dans La Presse le 19 juin 2023.

chez les femmes en situation d'itinérance s'observe dans l'ensemble des ressources en itinérance. Le Refuge des Jeunes de Montréal⁴ par exemple observe une [augmentation de plus de 10% des demandes d'aide provenant de demandeurs d'asile](#)⁵, une réalité qui ne cesse de s'intensifier.

Le réseau communautaire en itinérance est au front pour atténuer les effets de la pauvreté sur les individus et leurs familles mais nous ne pouvons laisser reposer tout ce poids sur leurs épaules. Nous avons besoin que ce soit une priorité nationale portée par le gouvernement du Québec. Les défis sont grands puisque de plus en plus de personnes en situation de pauvreté et de marginalité comptent sur nous, mais nous manquons de moyens financiers pour répondre à la demande croissante. Dans le dernier budget, la mention du mot « itinérance » se comptait sur les doigts d'une main et pourtant le phénomène est bien en augmentation partout au Québec. En plus des actions concrètes qui doivent être menées, mais surtout mieux financées, en itinérance, il est essentiel que le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté contribue à la réduction des inégalités et s'engage pour un Québec sans pauvreté.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement prenne ses responsabilités et tende la main à ceux qui en ont le plus besoin.

⁴ Le Refuge des Jeunes de Montréal vient en aide aux jeunes hommes en difficulté et sans-abri de dix-sept à vingt-six ans et contribue à améliorer leurs conditions de vie.

⁵ Voir l'article Migrants sans logis, refuges sous pression, publié dans La Presse le 29 décembre 2022.

AXE 1: Des actions déterminantes pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Lutter contre les inégalités sociales par la fiscalité

L'une des mesures phares du budget 2023-2024 du ministre des Finances Eric Girard réside dans une baisse d'impôt des deux premiers paliers d'imposition. Le choix de prioriser une baisse d'impôt à d'autres mesures fiscales pour lutter contre l'inflation et permettre aux ménages de souffler davantage à deux effets collatéraux qui ne servent pas les ménages les plus pauvres : un impact inégal et différencié selon le revenu et une réduction des services offerts à la population.

Comme l'a si bien dit le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans son communiqué en réaction à ce budget : au moment où nous avons besoin de réinvestissement massif dans nos services publics, le gouvernement a fait le choix de se priver de 7,4 milliards de \$ dans les prochaines années.⁶

Ensuite, même si elle s'attaque aux premiers paliers d'imposition, les baisses d'impôts favorisent les citoyen-ne-s les plus nantis.

« (...) il faut atteindre un revenu imposable de 98 540 \$ et plus pour bénéficier de la baisse d'impôt maximale de 814 \$. Cette économie d'impôt est deux fois et demie celle dont bénéficiera un contribuable qui gagne 50 000 \$. »⁷

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Pour les personnes les plus précaires, notamment les personnes en situation d'itinérance, ces baisses d'impôts n'auront aucun impact pour plusieurs étant donné l'obligation d'avoir à produire un rapport d'impôt pour s'en prévaloir. Lorsqu'on est occupé à survivre, la conservation de documents importants (documents gouvernementaux précédents, pièces d'identités, etc.) et le temps nécessaire pour remplir un rapport d'impôt demeurent un défi. Obtenir certains documents essentiels à un coût que de nombreuses personnes en situation d'itinérance ne sont pas en mesure de payer.

⁶ Consulté sur le site web du CPQSP le 21 mars 2023 : [Budget du Québec 2023-2024 : Un aveuglement de mauvais augure pour la lutte contre la pauvreté.](#)

⁷ Consulté sur le site web de l'IRIS le 15 mars 2023 : [Baisses d'impôt : quels effets pour les ménages et les finances publiques ?](#)

L'obligation de remplir un rapport d'impôt pour avoir accès aux revenus d'appoint comme le crédit de solidarité prive aussi un grand bassin de personnes hautement précaires d'en bénéficier. Le RAPSIM recommande que l'on dispense les personnes à faible revenu de produire un rapport d'impôts et que les crédits d'impôt et aides pertinentes soient versées automatiquement.

En attendant que cela soit mis en place, il faut s'assurer que l'accès à des cliniques d'impôts gratuites et à du personnel en mesure d'aider à remplir ces documents soient garantis et ce tout au long de l'année. Le financement offert par le gouvernement n'est tout simplement pas assez élevé pour couvrir l'ensemble des dépenses reliés à cela. Dans les dernières années, les organismes offrant ces services ont dû les réduire, voire les arrêter, faute de subventions adéquates et de bénévoles disponibles. Les organismes passent des mois en amont à préparer la période d'impôts et bon nombre d'entre eux offrent ce service parce que le besoin est là alors que ça ne fait pas partie de leur mission principale. Les coûts qui sont rattachés aux cliniques d'impôts sont donc amputés dans le budget des activités régulières.

Outre les barrières à l'accès que vivent les personnes en situation d'itinérance, il reste que le système d'imposition québécois de moins en moins progressif à travers les années gagnerait à être réformé. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux, s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que 4. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, passant de 13% à 16%, pour être ramené à 15% en 2017, tandis que le taux du dernier palier a diminué de 33% à 25,75%.⁸

En augmentant le nombre de paliers d'imposition, l'État augmente non seulement ses gains, mais il s'assure aussi de réduire les inégalités fiscales. Les personnes qui font partie de la classe moyenne (dont le revenu imposable se situe entre 50 000\$ et 100 000\$) représentent 26% de la population qui déclare de l'impôt alors que les personnes qui déclarent des revenus de 100 000\$ et plus représentent 30% des contribuables. Il serait donc normal que les plus riches paient davantage puisqu'ils en ont les moyens financiers. En ajoutant des paliers fiscaux, le poids de l'impôt est mieux réparti et les Québécois et Québécoises contribuent de manière plus équitable.

En voulant privilégier les plus riches, on se prive de beaucoup d'opportunités de réinvestissement dans nos services publics qui, eux, profitent à tout le monde.

⁸ Source : Coalition Main Rouge opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, Document 10 milliards de solutions : <https://www.nonauxhausse.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>

Le RAPSIM soutient :

-Les demandes de la Coalition Main Rouge et propose d'établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés):

15% = 0\$ à 49 999\$ (À noter que le premier 15 532\$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020))

18% = 50 000\$ à 59 999\$

20% = 60 000\$ à 69 999\$

24% = 70 000\$ à 99 999\$

28% = 100 000\$ à 129 999\$

32% = 130 000\$ à 149 999\$

34% = 150 000\$ à 199 999\$

36% = 200 000\$ à 249 999\$

38% = 250 000\$ et plus;

-Qu'on dispense les personnes en situation de pauvreté de produire une déclaration d'impôts et que tous les crédits d'impôt et autres aides appropriées à leur situation leur soient versées automatiquement.

-En attendant que les crédits soient versés automatiquement, le RAPSIM recommande également davantage de financement et de ressources pour les cliniques d'impôt gratuites dans les organismes, et qu'elles soient disponibles à l'année longue pas seulement en période d'impôt régulière.

Assurer le droit à un revenu décent

Adoptée en 2005, la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles « vise à mettre en œuvre des mesures, des programmes et des services afin de favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et des familles. [...] elle] vise également à encourager les personnes à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active dans la société. Elle vise aussi à favoriser leur participation sociale. » (art 1). Or, avec les années et les changements qui ont été apportés

aux programmes, on assiste à une tendance dangereuse vers la méritocratie. La Loi cumule les catégories inévitables et tend vers le workfare.⁹ L'assistance sociale n'est donc plus un droit, mais un privilège.

Dans le dernier plan d'action gouvernemental de 2017-2023, le gouvernement a reconnu qu'il fallait augmenter considérablement les montants des prestations des personnes ayant une contrainte sévère et qui sont sur le programme de solidarité sociale depuis 66 mois sur les 72 derniers mois et a agi en ce sens. Toutefois, le programme est très restrictif et laisse en plan un grand nombre de personnes. Le RAPSIM joint sa voix au Front Commun des personnes assistées sociales (FCPASQ) qui demande l'élargissement du programme Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales.¹⁰

Une personne seule à l'aide sociale sans contrainte reçoit une maigre 770\$ par mois et doit réussir à couvrir l'ensemble de ses besoins essentiels. Pour une année entière, la mesure du panier de consommation (MPC) n'est couverte qu'à 49%. L'objectif sous-entendu par ce montant ne permettant pas de couvrir l'ensemble de ses besoins essentiels est très clair: décourager les personnes à rester sur l'assistance sociale et les obliger à retourner travailler. Le maintien des prestations aussi basses est un choix conscient du gouvernement qui prive les prestataires de vivre dignement. Si on souhaite permettre aux gens de se sortir d'un mode survie et garder leur dignité, il faut qu'on leur en donne la possibilité.

Chaque personne devrait pouvoir contribuer au marché du travail à la hauteur de ses capacités. Si l'assistance sociale tend vers une vision où le droit à la protection sociale n'existe pas mais plutôt un devoir de travailler, elle rend l'individu responsable de sa pauvreté. Pourtant, la pauvreté est multifactorielle et un individu n'a pas de contrôle sur plusieurs de ces facteurs sociaux et économiques : perte d'emploi, instabilité résidentielle, discriminations systémiques, statut migratoire, etc. En multipliant les catégories excluant des personnes des prestations plus généreuses, on sous-entend que certaines personnes méritent davantage d'être aidé que d'autres. Les catégories divisent et causent des inégalités au sein même des personnes assistées sociales : il est grand temps d'y mettre fin.

⁹ Il n'existe pas de traduction française de ce concept issu des États-Unis, mais selon le Larousse en ligne, le workfare peut être défini comme suit : « principe selon lequel les bénéficiaires de l'allocation de chômage doivent fournir un travail en échange. »

¹⁰ Voir la déclaration [Le Programme de Revenu de base, un minimum pour sortir de la pauvreté!](#) du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Exemption des gains de travail

Pour plusieurs personnes en situation d'itinérance, cette situation les a fragilisé au point où elles ne cadrent plus sur le marché du travail actuel. Il faut donc revoir les contraintes actuelles quant aux exemptions des gains de travail permis. Actuellement, une personne à l'assistance sociale ne peut pas gagner plus de 200\$/mois. Après ce montant, chaque dollar gagné est déduit de sa prestation. Si l'on veut encourager une sortie de la pauvreté, il faut permettre aux gens de gagner un montant plus substantiel avant de subir des coupures.

Indexation trimestrielle

Les prestations à l'assistance sociale sont indexées annuellement. Une mesure simple qui aurait un impact considérable pour les personnes serait l'indexation trimestrielle, qui permettrait de réduire les écarts et qui serait plus conforme à l'augmentation réelle du coût de la vie.

Accessibilité au chèque

En plus de la nécessité d'augmenter le montant du chèque d'assistance sociale, la question de l'accès au chèque est particulièrement importante pour les personnes en situation d'itinérance. Dans un sondage diffusé par le RAPSIM en février 2017 auprès de ses membres et de quelques partenaires, 45 répondants et répondantes dont 42 membres ont fait savoir que l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale restait un défi majeur. Cette difficulté s'explique notamment parce que les organismes doivent aider la personne à fournir une quantité incroyable de documents, dont des pièces d'identité et une preuve de résidence, qui ne sont pas facilement accessibles pour une personne en situation d'itinérance.

En 2002, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a statué que les personnes en situation d'itinérance pouvaient recevoir leur chèque à l'endroit de leur choix, mais l'application de ce droit n'est pas égale d'une région à l'autre et même d'un Centre local d'emploi (CLE) à l'autre.

Nous réclamons donc l'application généralisée de la décision du Tribunal administratif du Québec de 2002 et que les procédures pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale soient assouplies.

Abolition de la contribution parentale

Pour les jeunes qui sortent de Centres jeunesse ou encore qui vivent de l'instabilité résidentielle justement parce qu'ils ont quitté le nid familial, la disposition légale selon laquelle un jeune adulte doit exercer un recours alimentaire à l'encontre de ses parents pour pouvoir avoir accès à l'assistance sociale est contreproductive. La contribution parentale s'applique pour toutes les personnes qui demandent l'assistance sociale pour la première fois ou qui en reçoivent actuellement. La personne assistée sociale doit remplir un formulaire qui va déterminer le montant de la contribution de ses parents. La contribution parentale exerce donc une influence directe sur la prestation reçue. Cette disposition s'applique même si l'individu est rendu adulte. Seuls quelques critères très précis permettent d'être reconnu comme indépendant pour le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale. Bon nombre de jeunes sont donc directement pénalisé parce que le gouvernement a décidé qu'il se déresponsabilisait de fournir à toutes personnes vulnérables un revenu décent. Pour certains jeunes, l'obligation de retourner voir un parent qu'ils ont peut-être fui à cause de la violence pour espérer avoir accès à l'assistance sociale, c'est un cauchemar. Si certains recours existent pour faire valoir qu'on ne peut pas faire remplir le formulaire par un parent, la responsabilité revient aux jeunes de se défendre et de plaider sa cause devant le TAQ. **Nous exigeons donc la fin de la contribution parentale pour favoriser un meilleur accès aux prestations d'assistance sociale pour les jeunes.**

Couverture des soins dentaires et de la vue

« Le manque de soins dentaires et de la vue peut avoir des conséquences graves sur la dégradation de la santé bucco-dentaire et oculaire, mais aussi de la santé globale des individus. Il peut aussi mener à de l'exclusion économique (difficulté à trouver un emploi) et sociale (préjugés). »

Collectif pour un Québec sans pauvreté¹¹

Il est essentiel que lorsque les personnes retrouvent un emploi, elles ne perdent pas les avantages sociaux qu'elles avaient sur l'assistance sociale, notamment pour la prise en charge de certains frais et soins

¹¹ Citation issue des [revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans le cadre des élections québécoises 2022](#)

médicaux. Le RAPSIM rejoint le Collectif pour un Québec sans pauvreté en réclamant des soins non seulement gratuits, mais aussi uniformes en qualité et offerts partout, et ce pour tout le monde. Actuellement, seulement quelques populations (les jeunes enfants, les détenteur-trices d'assurances privées et les personnes assistées sociales) sont couvertes pour les soins bucco-dentaires et oculaires.

Le manque d'assurances pour ces soins mène donc plusieurs ménages à se priver de visites chez ces professionnels de la santé faute de moyens financiers. La santé bucco-dentaire et oculaire faisant aussi partie de la santé globale des individus, le fait de ne pas pouvoir en prendre soin adéquatement a des incidences directes sur la capacité à s'intégrer socialement et économiquement. On peut notamment penser à des difficultés à se trouver un emploi ou encore à subir des préjugés reliés à l'apparence physique. En ce sens, nous croyons que le régime public d'assurance maladie et médicament devrait élargir sa couverture pour y intégrer les soins dentaires et de la vue à l'ensemble de la population.

Le RAPSIM recommande :

- **D'élargir le programme de revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales;**
- **L'indexation des prestations d'assistance sociale à chaque trois mois (indexation trimestrielle);**
- **L'application généralisée de la décision du Tribunal administratif du Québec de 2002 et que les procédures pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale soient assouplies;**
- **L'abrogation de la contribution parentale;**
- **Une hausse de l'exemption des revenus de travail;**
- **L'inclusion des soins dentaires et de la vue parmi les soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).**

Pour une approche volontaire et adaptée aux réalités des personnes

Depuis une dizaine d'années, des changements ont été apportés aux programmes d'insertion sociale et professionnelle et aux subventions d'Emploi-Québec offerts aux personnes en situation d'itinérance afin de les rapprocher d'un programme d'employabilité (avec des critères de participation plus exigeants). À la suite de ces changements, de nombreux organismes ont éprouvé des difficultés à trouver des participantes et participants volontaires et admissibles, puisque les programmes s'éloignaient des besoins et réalités des communautés rejointes. Le simple fait de pousser des gens à retourner au travail ne leur garanti pas

une réinsertion. En effet, sur le terrain, les organismes qui offrent des actions et des programmes qui visent l'insertion sociale et professionnelle misent davantage sur le volontariat comme une des clés de réussite. Afin de prendre en compte la diversité des parcours et les réalités des participant-es, on doit offrir des mesures adaptées et offrir une meilleure flexibilité dans l'offre d'actions et de programmes. Il faut également permettre que ces programmes ne mènent pas nécessairement vers un retour à l'emploi mais parfois vers des expériences positives de participation et d'implication dans sa communauté, ce qui peut faire toute la différence. Il est notamment essentiel de pouvoir offrir des programmes de différentes durée et intensité dépendamment d'où en sont rendues les personnes dans leurs capacités d'engagement et dans leur stabilisation afin de respecter leur rythme. En effet, une personne en situation de désaffiliation sociale depuis plusieurs années pourrait ne pas être en capacité de se conformer aux mêmes exigences de rendement ou de conditions de formation que le reste de la population.

En effet, les formes de participation sociale autres que le travail salarié traditionnel doivent être soutenues, car nombre de personnes ayant vécu en itinérance ne sont pas capables d'occuper un poste à temps plein dans le marché du travail traditionnel. Plusieurs organismes offrent des formes alternatives de travail comme de participer à la revitalisation du quartier par le ramassage de déchets. Les personnes qui participent à ces projets trouvent une fierté à redorer leur quartier et elles démontrent aussi qu'elles font partie intégrante de la société. On peut prendre l'exemple le programme TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée), qui offre une possibilité de rémunération immédiate suite à la participation à un plateau et qui n'oblige aucune régularité de la part du participant ou de la participante.

Le RAPSIM recommande :

- **De développer des programmes d'insertion à durée variable, adaptés aux personnes et leurs réalités;**
- **De mettre en place des programmes de type exploratoires en matière d'insertion et de formation, permettant aux personnes de se familiariser avec l'offre de service et ainsi arrêter leur choix sur un programme de plus longue durée par la suite;**
- **Que les programmes offerts en réinsertion socioprofessionnelle à l'assistance sociale et sous forme de subvention chez Emploi-Québec, comme PASS-Action, maintiennent leurs vocations originelles, soit celles de rejoindre les personnes les plus éloignées de l'emploi, de leur permettre de travailler dans un contexte adapté à leurs besoins, souple, et ce de façon temporaire ou permanente;**

- De reconnaître, soutenir et valoriser les formes de participation autres que l'emploi « traditionnel »: implication communautaire, bénévolat, pair-aidance, travail à la journée, etc.

Lutter contre l'échec scolaire et soutenir le raccrochage

L'éducation est un rempart essentiel contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs des personnes qui fréquentent les organismes en itinérance ont un faible niveau d'éducation. C'est une condition qui affecte non seulement leur autonomie à naviguer dans les services publics mais aussi leur accès au marché du travail et donc à un emploi adéquatement rémunéré.

Mais l'éducation est aussi un levier fondamental pour se sortir de la pauvreté et pour aspirer à trouver une place qui nous convient dans la société. Une personne qui ne sait ni lire ni écrire aura davantage de difficulté à développer son plein potentiel. Pour pouvoir faire valoir ses droits encore faut-il les connaître, et c'est justement ce qu'un système d'éducation fort et accessible permet. Les jeunes y ont la possibilité d'y apprendre bien plus que les mathématiques, les sciences et le français. Ils et elles y apprennent le dépassement de soi, la persévérance, ils et elles se découvrent comme individus et forment leur identité. Ils et elles apprennent à aiguïser leur sens critique et se développent en tant que citoyen-nes qui contribueront à la société.

Le droit à l'éducation est un droit humain reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et ce n'est pas pour rien! Nous devons mettre au cœur de nos priorités d'offrir une chance égale à chaque jeune d'accéder à une éducation de qualité et gratuite - la prévention est un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le droit à l'éducation est aussi reconnu comme un outil pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et sert de tremplin à une multitude d'autres droits dont le droit à la sécurité. Il faut donc investir massivement dans notre système d'éducation notamment au niveau des conditions de travail offertes au personnel enseignant et au personnel de soutien. Il faut offrir davantage de services spécialisés pour les jeunes en difficulté. Nous devons renforcer notre système d'écoles publiques et y voir une opportunité d'agir pour réduire le décrochage scolaire et les risques de se retrouver en situation d'itinérance.

On se doit aussi de réfléchir à des formules alternatives et variées pour les jeunes qui veulent raccrocher. Les différents acteurs, notamment les Carrefours jeunesse-emploi et les organismes en itinérance jeunesse, jouent un rôle clé dans l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou professionnels. Pour les jeunes en situation de grande précarité, le modèle d'école de la rue affiche des taux importants de

réussite. Les jeunes sont invités à développer leurs compétences scolaires mais aussi à se développer d'un point de vue personnel et social avec des activités sociales et de groupes. Le modèle prend racine dans la philosophie du travail de rue c'est-à-dire que l'école vient aux jeunes et non le jeune à l'école. Le cadre est souple, adapté aux profils et réalités et tient compte des besoins exprimés par les apprenant-es.

Parce que l'éducation est un droit fondamental, le droit à une éducation de qualité et accessible financièrement doit être garanti à tous et toutes. La prévention de la pauvreté et de l'itinérance commençant aussi par des actions très tôt en agissant sur les conditions de vie des personnes dès le plus jeune âge. Tout comme pour les enseignant-es dans nos écoles, les intervenant-es en petite enfance sont essentiels. Il faut viser une valorisation et une reconnaissance de leur travail en offrant de meilleures conditions de travail et de rémunération. Il faut aussi viser d'accroître l'accessibilité aux services de garde notamment par la gratuité ou par des allocations pour réduire le fardeau financier.

Le RAPSIM recommande :

- **La mise en place d'actions en amont de lutte contre le décrochage scolaire notamment en offrant des services spécialisés pour les jeunes en difficulté, mais aussi en aval, en soutenant les initiatives de types écoles de rue permettant le raccrochage scolaire des personnes en situation d'itinérance, ainsi que les élèves s'inscrivant dans ce parcours;**
- **Un réinvestissement massif en éducation et une meilleure valorisation du personnel enseignant et de soutien dans nos écoles pour un système scolaire gratuit et de qualité;**
- **Un réinvestissement massif et une meilleure valorisation des intervenant-es en petite enfance pour offrir un accès à des services de garde publiques à moindre coût ou gratuit pour toutes les familles.**

AXE 2: Investir en logement social

Investir dans le logement social afin de prévenir l'itinérance et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

S'il est vrai que la crise du logement et de l'abordabilité qui frappe le Québec depuis les dernières années touche durement la classe moyenne, elle a encore plus d'effets négatifs sur les personnes à faible revenu.

La crise du logement implique que grand nombre de personnes en situation de vulnérabilité sont logées dans des logements insalubres, inadéquats, qui grugent une grande partie du budget mensuel, ou même qui n'arrivent carrément pas à accéder à un logement. Le plus récent [rapport de la Société canadienne d'hypothèque et de logement \(SCHL\)](#)¹² a démontré que le loyer moyen d'un logement de deux chambres à Montréal en 2022 était en hausse de 5,4%, la plus forte variation en 20 ans. Les ménages qui doivent déménager, en plus de faire face à un taux d'inoccupation de 2%, vont devoir déboursier des centaines de dollars de plus pour se loger. Il est donc essentiel que le gouvernement agisse concrètement pour permettre aux ménages d'alléger le poids financier du logement sur leurs épaules. Après tout le logement est un droit.

Une alternative au logement locatif privé existe au Québec : le logement social et communautaire. À vocation sociale et dans le respect de la capacité de payer des personnes, ces logements sortent de la logique du profit et sont à l'abri des variations du marché et de la spéculation. D'avoir un programme autoportant qui finance le développement d'unités de logement social et communautaire est indispensable pour les personnes à faible revenu et les personnes en situation d'itinérance, qui ont souvent de la difficulté à trouver leur place sur le marché locatif privé, et ce même dans les logements dits abordables.

Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être méritent de vivre dignement, d'avoir l'option de se loger convenablement et d'avoir toutes les chances possibles d'améliorer leurs conditions de vie. Pour ces personnes, un logement n'est pas seulement un toit. C'est aussi un endroit stable et sécuritaire où il est possible de développer son estime et son sentiment d'appartenir à une communauté : c'est un endroit où il est possible de vivre dans la dignité. Le logement social et communautaire permet à bien des personnes d'éviter la rue et à plusieurs d'en sortir en ayant accès à du soutien, de l'accompagnement, des ressources et une communauté présente pour les soutenir. C'est entre autres grâce à l'expertise des organismes communautaires en santé et services sociaux qui développent du logement communautaire qu'il est possible d'offrir des milieux de vie adaptés à la grande diversité et à la grande complexité des besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

¹² Rapport 2022 sur le marché locatif disponible sur le site de la SCHL, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>

En ce sens, le financement de nouvelles unités en logement doit être accompagné du financement suffisant pour l'intervention et l'accompagnement, indispensable lorsqu'il s'agit d'assurer une stabilité résidentielle aux personnes en situation d'itinérance.

Le RAPSIM recommande :

- De financer dès maintenant la construction de 10 000 logements sociaux par année au Québec pour les 5 prochaines années;
- Que la construction de ces logements sociaux se fasse dans le cadre d'un programme autoportant qui tient compte et finance toutes les étapes de développement de logement incluant l'intervention et l'accompagnement;
- D'investir 30 M\$ de plus, dont 12 M\$ par année à Montréal, en soutien communautaire en logement social et communautaire;
- D'assurer une voie de financement récurrente d'un montant minimal de 1.5M\$ annuellement pour Montréal pour l'intervention et l'accompagnement en logement transitoire, afin de permettre aux organismes de réaliser tout le potentiel des projets porteurs qu'ils mettent sur pied.

AXE 3 : Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux

Garantir un accès à des services alimentaires adaptés aux besoins des personnes en situation d'itinérance

Pour les organismes en itinérance, les services alimentaires prennent plusieurs formes: un café pendant une intervention, un repas chaud distribué dans l'organisme, un panier alimentaire pour une femme monoparentale en logement social, etc. Les besoins alimentaires dans ces organismes sont en forte hausse comme le témoignait entre autres La rue des Femmes¹³ dans un sondage que le RAPSIM a effectué auprès de ses membres en 2023. L'organisme rapportait que l'aide alimentaire est devenu un service

¹³ La rue des Femmes est un centre de santé relationnelle qui accueille et soigne des femmes en état d'itinérance ou à risque d'y sombrer.

complémentaire au soutien et à l'accompagnement offerts habituellement puisqu'en plus des signes visibles de violences physiques dont elles sont victimes dans la rue, les femmes arrivent affamées. Les services alimentaires offerts par les organismes constituent donc une mesure essentielle pour répondre aux besoins immédiats des personnes en situation de vulnérabilité. Ils constituent un composant indissociable à leur mission principale et jouent également d'autres rôles que celui de soulager la faim immédiate :

- **Tisser des liens sociaux et briser l'isolement** : Les repas chauds offrent une occasion de rassemblement et de partage pour les personnes en situation d'itinérance dans les centres d'hébergement. En mangeant ensemble, elles peuvent socialiser, interagir et se sentir moins isolées. Ces moments de convivialité sont complémentaires des activités de soutien mutuel, d'échange d'expériences et de création de liens. Les repas chauds peuvent contribuer à créer une atmosphère plus chaleureuse et solidaire au sein des ressources en hébergement d'urgence.

- **Nutrition et santé** : En offrant des repas équilibrés, les organismes contribuent à prévenir les carences nutritionnelles, renforcent le système immunitaire et contribuent à la qualité de vie globale des personnes concernées. Le service alimentaire est un composant essentiel des refuges ou centres de jour. En fournissant une alimentation adéquate, ces services peuvent aider à prévenir les problèmes de santé liés à la malnutrition ou à maintenir les personnes en santé. Pour les organismes qui travaillent en réduction des méfaits, offrir de la nourriture aux personnes qui consomment permet de réduire les risques de surdose et donc de sauver des vies.

- **Soutien à la réinsertion** : Dans de nombreux centres d'hébergement, l'offre de repas chauds est associée à des programmes et des services supplémentaires, tels que des conseils en matière d'emploi, de logement ou de santé. En combinaison avec ces services, les repas chauds peuvent jouer un rôle crucial dans la réinsertion des personnes en situation d'itinérance en leur offrant un environnement favorable pour se reconstruire.

- **Stabilité émotionnelle** : Les personnes en situation d'itinérance font face à de nombreux défis émotionnels et psychologiques. Un repas chaud ou un café régulier peut apporter une certaine stabilité émotionnelle en répondant à un besoin fondamental et en leur offrant une routine prévisible. En plus, du réconfort que cela peut leur procurer, prendre un café dans un centre de jour de temps en temps leur donne une pause dans leurs préoccupations quotidiennes.

Une demande en forte hausse, mais les dons en diminution

La demande en termes alimentaires à Montréal est en forte hausse et les dons sont en diminution. Le bilan FAIM de Moisson Montréal révèle qu'en 2022, 17,1 millions de kilo de nourritures ont été distribués contrairement à 20,4 millions de kilo en 2021, alors que les organismes accrédités par les banques alimentaires ont augmenté, passant de 288 en 2021 à 303 en 2022.¹⁴ Les organismes en itinérance n'ont donc pas d'autres choix que d'adopter des stratégies afin de répondre aux besoins du plus grand nombre. Certains doivent réduire la quantité donnée (portion des repas, limiter les offres de collation). Parfois les organismes sont confrontés au choix déchirant de devoir également diminuer la qualité nutritionnelle des repas pour pouvoir répondre à toutes les demandes, par exemple en modifiant les menus en remplaçant ou en enlevant la protéine animale. Ce sont des choix difficiles qui ont un grand impact sur la santé et le bien-être des personnes qui fréquentent ces ressources!

Alors que la mission principale n'est pas de viser l'autonomie alimentaire, plusieurs organismes en itinérance ne sont pas éligibles au financement en sécurité alimentaire. En effet, les réponses alimentaires offerts par les organismes en itinérance visent davantage à répondre à l'urgence de la faim. Malgré qu'ils reçoivent pour la plupart des dons de nourriture de Moisson Montréal, ils doivent souvent consacrer un important poste budgétaire pour l'approvisionnement en aliments pour compléter les paniers ou les menus. Dans cette optique, en plus d'affecter directement les personnes à faibles revenus, l'inflation et la hausse du coût des aliments touchent aussi les ressources qui offrent du soutien alimentaire. La facture élevée de l'épicerie combinée au sous financement chronique aggrave la précarité financière dont souffrent les organismes communautaires en itinérance.

Notons aussi que l'offre des denrées reçues par les organismes en itinérance ne sont pas toujours adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance qui n'ont souvent pas accès à un frigo pour la conservation de leur nourriture ni à des moyens pour les cuisiner. Recevoir des sacs de patates ou des conserves de sauce tomate dans leurs paniers alimentaires ne répond donc pas à leurs besoins et n'est pas adapté à leur réalité. Les organismes en itinérance, comme La Maison Benoît Labre¹⁵, ont développé une réponse alimentaire spécifique pour les personnes qui s'installent en campement en leur fournissant des

¹⁴ Voir les Bilans FAIM 2021 et 2022 via ces liens https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2021/10/BilanFaim_2021_v6F.pdf et <https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2023/02/Bilan-Faim-2022-VF.pdf>

¹⁵ La Maison Benoît Labre est un organisme communautaire du Sud-Ouest de Montréal qui a pour mission d'être un lieu d'accueil inclusif apportant le soutien, les services et les ressources nécessaires à la population la plus vulnérable afin d'améliorer les conditions de vie de chacun-e.

« ration pack », tandis que Spectre de rue¹⁶ distribue des collations simples, nutritives, prête à manger et à emporter aux personnes qui habitent la rue. Ces besoins spécifiques sont rarement comblés par les dons en denrées alimentaires, qui sont plutôt des aliments qui doivent être cuisinés ou qui demandent d'être gardés au frais. Les besoins sont grands et les organismes en itinérance ont plus que jamais besoin de soutien financier adéquat et récurrent pour y répondre.

Le RAPSIM recommande :

- **Un financement adéquat aux organismes communautaires qui agissent pour offrir de l'aide alimentaire aux personnes les plus vulnérables;**
- **Que l'aide alimentaire soit reconnue comme une composante essentielle de la mission principale des organismes communautaires en itinérance et qu'à cet effet, ces derniers soient admissibles à ce genre de financement.**

Accompagner les personnes lors des sorties d'institutions

Les sorties d'institutions, aussi bien les Centres de détention, les services hospitaliers, d'intervention en dépendance ou encore les Centres jeunesse, sont clairement identifiés dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance comme des zones de fragilité majeures créant de l'itinérance. Le suivi et l'accompagnement des personnes lors de la sortie de ces établissements est essentiel afin de prévenir l'itinérance.

Pour les jeunes qui sortent des Centres jeunesse et sont propulsés dans la société sans trop de repères, il est essentiel qu'un accompagnement soit fait pour assurer une meilleure transition à la vie adulte. Le passage de l'adolescence à la vie adulte est déjà un rite de passage fondateur de notre existence, il faut qu'on puisse offrir la chance à des jeunes ex-placés de travailler leur autonomie et de s'adapter à une sortie du système de la protection de la jeunesse. Cela passe notamment par un accompagnement financier pour prévenir une situation d'instabilité résidentielle ou d'itinérance. Les jeunes ex-placés se butent souvent à des préjugés ou des stéréotypes dans leur recherche de logement ou d'emploi. La possibilité d'être aidé financièrement les premières années de leur sortie de Centre jeunesse peut vraiment faire une grande différence.

¹⁶ Spectre de rue est situé dans le quartier Centre-Sud et a comme mission de prévenir et de réduire la propagation des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), du VIH et du VHC.

Pour les personnes qui sortent des institutions carcérales, elles font face à une question immédiate et critique : où vais-je vivre? Les études et rapports soumettent que les personnes qui sortent de prison sont confrontées à un risque accru d'itinérance pour diverses raisons; À cause de leur casier judiciaire ou leurs antécédents judiciaires, les personnes sont souvent victimes de discrimination dans leur recherche de logement ou d'emploi. Les problèmes financiers résultant de l'incarcération et le manque de revenus peuvent aussi les mettre en situation de précarité et donc à risque d'itinérance.

Pour réduire la prévalence de l'itinérance à la sortie carcérale, il est essentiel d'assurer l'accès à l'emploi des personnes. Pour ce faire, il faut, en premier lieu, investir en sensibilisation et lutter contre la stigmatisation associée aux personnes judiciarisées. Cela peut aider à créer un environnement plus favorable à leur réintégration sociale et professionnelle, en réduisant notamment les obstacles à l'emploi et en facilitant l'accès à des opportunités d'emploi. Cela peut passer par le développement de partenariats avec des employeurs prêts à embaucher des personnes ayant des antécédents judiciaires, la mise en place de programmes de formation professionnelle adaptés à la demande du marché du travail pour faciliter les reconversions professionnelles.

Des actions doivent également être menées par rapport à l'accès à des formations permettant aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences, d'obtenir des diplômes ou des certifications ou de renforcer leurs compétences. Il est important de mettre en place davantage de programmes d'éducation en prison pour permettre aux personnes judiciarisées d'améliorer leurs perspectives d'emploi une fois libérées.

Soutenir des programmes dédiés à la réinsertion des personnes judiciarisées est crucial puisque ces personnes ont souvent besoin d'un soutien supplémentaire lors de leur réinsertion dans la société. Cela peut inclure des services de conseil, d'orientation professionnelle, de soutien à la recherche de logement et d'aide financière pour répondre à leurs besoins essentiels pendant la transition. Les financements des initiatives existantes comme celles de la Société John Howard doivent être sécurisées afin de pérenniser les réponses apportées et garantir un soutien continu aux personnes concernées.

Le RAPSIM recommande :

- Un meilleur accompagnement, notamment financier, des jeunes ex-placés à leur sortie des Centres jeunesse;

- **Des investissements accrus dans la formation et la sensibilisation afin de réduire la stigmatisation et la discrimination des personnes judiciarisées;**
- **La mise en place d'un accompagnement automatique, en amont de la sortie d'institutions et post-libération, afin de garantir à la personne l'accès à un revenu et un logement, et ainsi favoriser son intégration dans la société et prévenir l'itinérance;**
- **La sécurisation des financements des organismes dont la mission est de fournir des réponses aux personnes judiciarisées.**

Lutter contre les préjugés et favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté

Les préjugés à l'égard de la pauvreté sont nombreux et extrêmement dommageables pour les personnes qui en sont victimes. Ces préjugés contribuent à l'isolement des personnes, à la désaffiliation sociale, et réduisent les possibilités de se sortir de la pauvreté. Il est donc essentiel que des mesures soient prises afin de changer le regard porté sur les personnes en situation de pauvreté et faire en sorte que cette question soit une préoccupation collective et non qu'individuelle. Afin de lutter contre l'exclusion sociale, il est donc impératif de lutter contre les préjugés associés aux personnes en situation de pauvreté, ceci passant à la fois par des actions de sensibilisation envers l'ensemble de la population, envers le personnel amené à interagir avec ces personnes, mais aussi de poser des actions visant à favoriser la mixité sociale et l'expression de la citoyenneté des personnes itinérantes et en situation de pauvreté.

Combattre la pauvreté est une responsabilité de l'État, qui doit se préoccuper des personnes les plus vulnérables et veiller à l'émergence d'une société plus juste et plus inclusive. Il est essentiel que le gouvernement s'engage dans la lutte à la pauvreté et prenne les mesures structurelles nécessaires afin d'avoir un impact important et durable. Le gouvernement a, avant tout autre acteur·trice, les moyens et les leviers pour agir, via la fiscalité et en veillant à assurer le droit à un revenu décent, à un logement, à la santé, à l'éducation pour tous et pour toutes. Les politiques sociales et les différents ministères qui les administrent doivent contribuer à lutter contre la pauvreté.

Le RAPSIM recommande :

- **Que des actions de sensibilisation envers l'ensemble de la population, envers le personnel amené à interagir avec ces personnes soient mises en place;**
- Que soit posé des actions visant à favoriser la mixité sociale et l'expression de la citoyenneté des personnes itinérantes et en situation de pauvreté**

Conclusion

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a célébré ces 20 ans cette année et malgré trois plans d'action en ce sens, on ne sent pas que la lutte à la pauvreté est une priorité pour les gouvernements. Il est grand temps pour l'État d'être cohérent, engagé et de prendre ses responsabilités. Les mesures qui seront dévoilées dans ce 4^e plan de lutte doivent changer les choses. Elles doivent contribuer à une société plus juste, plus solidaire. Cette volonté de changement, nous sommes des milliers à la porter et ce mémoire n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous voulons un 4^e Plan de lutte ambitieux, qui prend en compte la voix des personnes les plus exclues et qui leur reconnaisse une vie digne. L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté a été trop longtemps négligée, nous demandons que les droits de tous et toutes soient au cœur de nos priorités. Parce que la pauvreté, ce n'est pas qu'une question d'argent mais aussi de droits. C'est d'ailleurs l'angle que nous choisissons au quotidien pour parler d'itinérance: le déni de droits.

Ce 4^e Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté doit s'engager dans un changement de direction. Les 3 plans précédents mettaient le travail; l'employabilité au centre des solutions. Nous croyons fermement que la sortie de la pauvreté de milliers d'individus passe par des changements structurels et ne reposent pas que sur leur intégration au marché du travail. Nous avons besoin d'un filet social fort, qui soutien nos communautés. Nous avons besoin de s'attaquer véritablement à la crise du logement et de réfléchir à l'habitation comme un droit garanti à tous et toutes. Nous avons besoin d'assurer un revenu décent pour répondre à l'ensemble des besoins de base de chaque québécois et québécoise. Nous avons besoin de soutenir les jeunes d'aujourd'hui parce qu'ils sont les adultes de demain.

Donnons-nous les moyens.

Annexe 1- Synthèse des recommandations du RAPSIM

<p>FISCALITÉ</p>	<p>-Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés): 15% = 0\$ à 49 999\$ (À noter que le premier 15 532\$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020)) 18% = 50 000\$ à 59 999\$ 20% = 60 000\$ à 69 999\$ 24% = 70 000\$ à 99 999\$ 28% = 100 000\$ à 129 999\$ 32%= 130 000\$ à 149 999\$ 34% = 150 000\$ à 199 999\$ 36% = 200 000\$ à 249 999\$ 38% = 250 000\$ et plus; -Qu'on dispense les personnes en situation de pauvreté de produire une déclaration d'impôts et que tous les crédits d'impôt et autres aides appropriées à leur situation leur soient versées automatiquement. -En attendant que les crédits soient versés automatiquement, le RAPSIM recommande également davantage de financement et de ressources pour les cliniques d'impôt gratuites dans les organismes, et qu'elles soient disponibles à l'année longue pas seulement en période d'impôt régulière.</p>
<p>REVENU DÉCENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délargir le programme de revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales; - L'indexation des prestations d'assistance sociale à chaque trois mois (indexation trimestrielle); - L'application généralisée de la décision du Tribunal administratif du Québec de 2002 et que les procédures pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale soient assouplies; - L'abrogation de la contribution parentale; - Une hausse de l'exemption des revenus de travail; - L'inclusion des soins dentaires et de la vue parmi les soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
<p>INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De développer des programmes d'insertion à durée variable, adaptés aux personnes et leurs réalités; - De mettre en place des programmes de type exploratoires en matière d'insertion et de formation, permettant aux personnes de se

	<p>familiariser avec l'offre de service et ainsi arrêter leur choix sur un programme de plus longue durée par la suite;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que les programmes offerts en réinsertion socioprofessionnelle à l'assistance sociale et sous forme de subvention chez Emploi-Québec, comme PASS-Action, maintiennent leurs vocations originelles, soit celles de rejoindre les personnes les plus éloignées de l'emploi, de leur permettre de travailler dans un contexte adapté à leurs besoins, souple, et ce de façon temporaire ou permanente; - De reconnaître, soutenir et valoriser les formes de participation autres que l'emploi « traditionnel »: implication communautaire, bénévolat, pair-aidance, travail à la journée, etc.
<p style="text-align: center;">ÉDUCATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'actions en amont de lutte contre le décrochage scolaire notamment en offrant des services spécialisés pour les jeunes en difficulté, mais aussi en aval, en soutenant les initiatives de types écoles de rue permettant le raccrochage scolaire des personnes en situation d'itinérance, ainsi que les élèves s'inscrivant dans ce parcours; - Un réinvestissement massif en éducation et une meilleure valorisation du personnel enseignant et de soutien dans nos écoles pour un système scolaire gratuit et de qualité; - Un réinvestissement massif et une meilleure valorisation des intervenant·es en petite enfance pour offrir un accès à des services de garde publiques à moindre coût ou gratuit pour toutes les familles.
<p style="text-align: center;">LOGEMENT SOCIAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De financer dès maintenant la construction de 10 000 logements sociaux par année au Québec pour les 5 prochaines années; - Que la construction de ces logements sociaux se fasse dans le cadre d'un programme autoportant qui tient compte et finance toutes les étapes de développement de logement incluant l'intervention et l'accompagnement; - D'investir 30 M\$ de plus, dont 12 M\$ par année à Montréal, en soutien communautaire en logement social et communautaire; - D'assurer une voie de financement récurrente d'un montant minimal de 1.5M\$ annuellement pour Montréal pour l'intervention et l'accompagnement en logement transitoire, afin

	de permettre aux organismes de réaliser tout le potentiel des projets porteurs qu'ils mettent sur pied.
ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un financement adéquat aux organismes communautaires qui agissent pour offrir de l'aide alimentaire aux personnes les plus vulnérables; - Que l'aide alimentaire soit reconnue comme une composante essentielle de la mission principale des organismes communautaires en itinérance et qu'à cet effet, ces derniers soient admissibles à ce genre de financement.
SORTIES D'INSTITUTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur accompagnement, notamment financier, des jeunes ex-placés à leur sortie des Centres jeunesse; - Des investissements accrus dans la formation et la sensibilisation afin de réduire la stigmatisation et la discrimination des personnes judiciairisées; - La mise en place d'un accompagnement automatique, en amont de la sortie d'institutions et post-libération, afin de garantir à la personne l'accès à un revenu et un logement, et ainsi favoriser son intégration dans la société et prévenir l'itinérance; - La sécurisation des financements des organismes dont la mission est de fournir des réponses aux personnes judiciairisées.
LUTTE AUX PRÉJUGÉS ET À L'EXCLUSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Que des actions de sensibilisation envers l'ensemble de la population, envers le personnel amené à interagir avec ces personnes soient mises en place; -Que soit posé des actions visant à favoriser la mixité sociale et l'expression de la citoyenneté des personnes itinérantes et en situation de pauvreté

Annexe 2 - Liste des membres du RAPSIM

Action Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
À deux mains/Head & Hands
L'amour en action (AEASD)
Anonyme (L')
Antre-jeunes de Mercier-Est (L')
Architecture sans frontières*
Arrêt-Source
Association Bénévole Amitié
Association Logement Amitié
Association pour la Défense des Droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDSMM)
Atelier Habitation Montréal
Auberge communautaire du Sud-Ouest (ACSO)
Auberge du coeur le Tournant
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
Bâtir son quartier
Boulot Vers...
Bureau de consultation jeunesse (BCJ)
CACTUS Montréal
Carrefour familial Hochelaga
Centre Associatif Polyvalent d'Aide Hépatite C (CAPAHC)
Centre communautaire Petite-Côte
Centre d'amitié autochtone de Montréal
Centre de jour St-James
Centre de prévention du suicide de Montréal
Centre de soir Denise- Massé
Chambreclerc
Chez Doris
Cirque Hors Piste
Clinique Droits Devant
Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+
Comité BAILS (Entraide Logement Hochelaga Maisonneuve)
Comité logement du Plateau Mont-Royal
Comité social Centre-Sud
Dans la rue
Dîners St-Louis
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Escale Famille Le Triolet
Exeko
Face à face
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal (FJTTM)
Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes (GEIPSI)
Groupe CDH
Groupe Information Travail (GIT)
Groupe Paradoxe
Habitations L'Escalier
Habitations du Réseau de l'Académie (RESAC)
Halte du coin (La)*
Hébergement La Casa Bernard Hubert*
Information alimentaire populaire Centre-Sud
Itinéraire (Groupe communautaire L')
Logifem
Logis Phare
Logis Rose-Virginie
Ma Chambre inc.
Maison Benoit Labre
Maison des Amis du Plateau Mont-Royal
Maisons de l'Ancre
Maison d'Hérelle
Maison du Pharillon
Maison L'Exode
Maison Grise de Montréal
Maison Lucien L'Allier
Maison Marguerite
Maison St-Dominique
Maison St-Jacques
Maison Tangente
Marie Debout, Centre de femmes Hochelaga-Maisonneuve
Médecins du Monde — Montréal
Méta d'Âme
Mission St-Michael's*
MultiCaf
Œuvres de St-Jacques*

PACT de Rue	Rue des Femmes
PAS de la rue	Sac à Dos
Passages	Sentier Urbain
Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es (PIAMP)	Service d'hébergement St-Denis
Plein Milieu	Société John-Howard — programme Chez nous!*
Projet Genèse	Spectre de rue
Projet Autochtones du Québec (PAQ)	Stella
RAP Jeunesse	Sidalys
Refuge du Coeur de l'Île*	Travail de rue et action communautaire (TRAC)
Refuge des Jeunes de Montréal	Valoristes*
Réseau Habitation Femmes (RHF)	Vilavi
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent (RJSL)	Villa Exprès pour toi
REZO – santé et mieux-être des hommes gais, et bisexuels, cis et trans	Y des femmes de Montréal
RICOCHEH Hébergement – Homes	YMCA — programmes Premier arrêt et Dialogue

* Membres associés, sans droit de vote

Contact :

info@rapsim.org

rapsim.org

1431, rue Fullum, suite 203

Montréal (Québec)

H2K 0B5